

ENTRE HIER ET DEMAIN*

TRADITION ET PROGRÈS INITIATIVE ET FIDÉLITÉ

DEPUIS des années, des siècles même, nos prêtres et les prêtres qui les ont précédés et nos frères les baptisés ont considéré et vécu la liturgie comme un ensemble immuable, minutieux, tabou, si l'on peut dire, une sorte d'expression de la pérennité de l'Eglise du Christ et de l'absolu de notre foi et de notre fidélité. Et voici que ce tabou semble levé par le Concile et par une nouvelle conscience collective du caractère pastoral de la liturgie, de ce qu'elle est, de ce qu'elle doit être concrètement, à savoir la prière vivante des assemblées du peuple de Dieu. Comment ne nous poserions-nous pas toutes sortes de questions ? La fidélité minutieuse dans laquelle nous avons été formés était-elle une déformation, le pasteur devrait-il, peut-il prendre toute initiative pour que sa communauté paroissiale qu'il pense connaître mieux que personne soit vraiment l'Eglise en prière ? Pour être d'aujourd'hui, la liturgie doit-elle cesser d'être hier, doit-elle être en chaque temps une création nouvelle ? Je ne peux pas répondre à toutes ces questions en un bref exposé. Je voudrais au moins aborder avec vous, loyalement j'espère, la première de ces questions : quelle est la part de l'obéissance et de l'initiative du prêtre, face aux rubriques ? Mon exposé a trois parties : la première pose cette question à la tradition ; la deuxième, que j'abrègerai au maximum, considère le programme que le Concile a fixé à la Commission post-conciliaire ; et la troisième nous regarde, nous, en route vers la liturgie de demain.

I. — LA TRADITION

Que répond la tradition à notre question sur l'initiative liturgique et l'obéissance aux rubriques ? On peut poser

* Texte de la conférence du P. Gy d'après l'enregistrement au magnétophone.

cette question, si vous le voulez, à trois époques de l'histoire de l'Eglise : à l'Eglise des premiers siècles, celle qui va des Apôtres à la grande mutation de l'époque constantinienne, à l'Eglise du moyen âge, à l'Eglise d'après le Concile de Trente.



La réponse de l'Eglise des premiers siècles tient, me semble-t-il, en quatre points. Je les énumère, puis j'y entre sommairement. En premier lieu, il n'y a pas alors de rubriques écrites, mais une tradition orale de la communauté. En second lieu, les règles liturgiques sont surtout locales. En troisième lieu, elles sont simples et peu nombreuses. Enfin, quatrièmement, elles s'imposent, je crois, d'une façon rigoureuse.

Premièrement : il n'y a pas encore de rubriques écrites, mais la coutume, la tradition de l'Eglise locale ; je dis bien de l'Eglise locale, non des prêtres, ni même de l'évêque seul, mais de la communauté ecclésiale entière, évêque, prêtres et baptisés, communauté à l'intérieur de laquelle l'évêque est bien sûr le gardien et le garant de la continuité apostolique, donc aussi de la tradition liturgique. Je reprendrai ce point en arrivant au quatrième.

En second lieu, les règles liturgiques sont surtout locales : et c'est la comparaison entre les liturgies locales de l'antiquité qui nous permet de voir quels sont les éléments universels. Nous nous apercevons alors que dans l'unité des structures fondamentales les textes varient au maximum, ils varient même dans ces paroles sacrées, ces paroles du Christ qui consacrent l'Eucharistie. Chaque Eglise a sa formulation traditionnelle qu'elle pense remonter aux Apôtres. Unité universelle de la structure fondamentale, mais aussi, et ceci est une leçon pour nous, me semble-t-il, unité de certains gestes ou signes très simples qui, eux aussi, dans la conscience explicite de l'Eglise des premiers siècles représentent la tradition apostolique. Pour les chrétiens des premiers siècles, une chose aussi simple, peut-être à nos yeux un peu superstitieuse, une chose aussi simple que le signe de la croix ou la prière vers l'Orient sont des traditions apostoliques, c'est-à-dire de ces signes simples et populaires dans lesquels tous les baptisés se retrouvent et communient ; de tels signes peuvent changer avec les siècles, mais la pastorale, l'expérience séculaire de l'Eglise nous apprennent que les baptisés en ont absolument besoin.

En troisième lieu, la liturgie d'alors est simple, et les chrétiens ont conscience de cette simplicité, parce qu'elle s'oppose aux cultes païens. Les convertis de l'Antiquité n'ont pas été attirés à l'Eglise, à la *Catholica*, par sa liturgie et la beauté de son culte, mais parmi les choses qui les ont attirés, il y avait la simplicité évangélique de la liturgie chrétienne. Elle est simple, proche des manières de s'exprimer, de prier, du monde antique, mais cependant nous constatons, et ceci est aussi une leçon pour nous, que les chrétiens du monde antique ont eu clairement conscience que dans la liturgie si simple il y avait un élément exotique qui n'était pas de leur culture, qui n'était pas de leurs parents, qui n'était pas de leurs aïeux : c'était la Parole de Dieu. Ne croyons pas que la Parole de Dieu a demandé moins d'efforts pastoraux à nos frères prêtres des premiers siècles, de Rome ou d'ailleurs, qu'elle nous en demande aujourd'hui en même temps qu'elle nous offre la lumière et la puissance de Dieu.

Quatrième point : ces règles s'imposent, semble-t-il, d'une façon rigoureuse. Car si nous comparons les rubriques que le prêtre trouve dans ces livres que nous avons — que les prêtres des premiers siècles n'avaient pas — et les coutumes de la communauté paroissiale, il est bien clair que la force avec laquelle s'impose la coutume d'une communauté est beaucoup plus grande. Si je suis négligent dans l'observation des rubriques, si ce sont des détails, personne ne s'en apercevra, que moi ; mais si je touche quelque chose dans la coutume de la paroisse, alors je suis sûr que les paroissiens vont s'en émouvoir, protester. Je voudrais, pour faire comprendre ces coutumes de l'Eglise antique, coutumes de l'assemblée chrétienne, prendre non pas un exemple antique, mais un exemple d'aujourd'hui qui, je crois, sera plus parlant. Prenons, si vous le voulez, l'exemple de la coutume de l'offrande aux enterrements dans les paroisses rurales. Je ne considère absolument pas ici la question de savoir si elle doit être changée, si elle est bonne ou si elle est mauvaise, cela ne m'intéresse pas, c'est une autre question. Je veux simplement vous signaler que si moi curé je supprime d'autorité cette coutume, la coutume de l'offrande pour prendre l'exemple que j'ai choisi, et qu'un paroissien me dit, un paroissien du meilleur esprit : « Vous avez le droit parce que vous êtes le maître chez vous », ce paroissien a tort, parce que canoniquement le sujet de la coutume ne peut pas être le curé seul, mais la communauté en tant que telle. Ici, le droit canonique s'enracine dans l'ecclésio-

logie la plus profonde, la plus authentique de l'assemblée chrétienne et cette ecclésiologie est celle des premiers siècles chrétiens.



Deuxième interlocuteur qui répond à ma question : le moyen âge. La réponse s'en tiendra aux grandes lignes.

Au moyen âge, en premier lieu, se développent des rubriques qui sont écrites, mais ces rubriques écrites ne sont rien d'autre que la mise par écrit de la coutume. A un moment donné, on a mis par écrit ce qu'on avait toujours fait et la force, l'autorité de ces rubriques venaient de la coutume, de ce qu'elles étaient la pratique, séculaire parfois, d'une Eglise locale.

En second lieu, en Occident se diffuse la liturgie romaine, variant en une multitude d'adaptations locales. Désormais, la part purement locale devient moins grande par rapport à la part commune à toute l'Eglise latine. Et, corrélativement, le pape au nom de sa primauté commence à exercer de façon plus précise son autorité sur l'ensemble de la liturgie latine.

Troisième et dernier élément de la réponse : la liturgie est devenue complexe. Maintenant, tout est prévu, mais il reste une certaine marge d'adaptation aux églises autres que l'église cathédrale.



Troisième point de ma première partie : du 16^e siècle à nos jours. Ici, je serai un peu moins bref. Je crois que nous pouvons relever les éléments qui suivent.

Tout d'abord — et ceci est capital pour toute la vie liturgique — la dissociation de plus en plus profonde entre la liturgie et la communauté rompt ce lien entre les règles liturgiques et l'assemblée priante; les règles liturgiques deviennent quelque chose en soi.

D'autant plus, et c'est mon deuxième point, que se développe alors une étiquette; et ceci est un point très important. Si nous fréquentons un peu les liturgies orientales, nous nous apercevons qu'il y a des règles liturgiques; et peut-être alors comprenons-nous mieux qu'il doit y en avoir, mais elles ne sont pas une étiquette : elles font une part beaucoup plus grande à l'interprétation pastorale, à l'ajus-

tement presque spontané. Ce serait une erreur psychologique, théologique même, très grave de croire, parce que nous souffrons d'une étiquette, qu'il ne doit pas y avoir de structures, ni de régulations de la liturgie.

En troisième lieu, se développe, je crois, au 17^e siècle déjà, la casuistique qui cherche à distinguer les rubriques prescriptives et les rubriques directives. Je vous avoue que je trouve cette casuistique dans la plupart des cas mauvaise, parce qu'elle considère uniquement la manière dont l'autorité veut obliger et non les objets, et que ce sont les réalités liturgiques, les actions qui sont en cause, qui naturellement doivent primer.

Le dernier point sur lequel je voudrais m'arrêter un instant avec vous au sujet de la période liturgique postérieure au Concile de Trente est ce mouvement liturgique qu'on a appelé le mouvement liturgique néo-gallican. Il apparaît qu'il comporte pour nous, Français, une leçon. Il y a eu, de la deuxième moitié du 17^e siècle jusqu'à la Révolution française, dans notre pays, un mouvement liturgique à bien des égards extraordinaire : extraordinaire en qualité liturgique, extraordinaire par l'effort qui a été accompli pour atteindre la masse du peuple chrétien. Un des meilleurs historiens du 17^e siècle me disait que, en dix ans, sous le règne de Louis XIV, il lui semblait qu'on avait dû imprimer l'Ordinaire de la messe en français à un million d'exemplaires ! Ce mouvement liturgique néo-gallican a malheureusement été teinté, chez les prêtres du Second Ordre, et je crois même plus haut, par des erreurs ecclésiologiques que le temps a balayées. Il y a eu dans les éditions des livres liturgiques diocésains l'esprit « gallican », au sens théologique et maintenant dogmatique de ce mot. Il y a eu chez les prêtres des initiatives liturgiques, d'ailleurs relativement peu nombreuses, même si elles étaient éclatantes, car en ce temps les évêques faisaient immédiatement appel au bras séculier. Peu importe. Ce que l'historien doit signaler est ceci : de ce mouvement liturgique néo-gallican, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été suffisamment attentif aux exigences de la communion catholique, il n'est rien resté. Lorsque la Révolution française est arrivée, avec le schisme constitutionnel, ce qu'il pouvait y avoir de liturgistes, y compris de liturgistes pasteurs, dans notre pays s'est trouvé dans le schisme constitutionnel ; et le schisme disparu, le mouvement liturgique en France avait disparu. C'est pour nous matière à réflexion.

II. — LE PROGRAMME POST-CONCILIAIRE

J'aborde la deuxième partie, qui est brève : c'est le programme post-conciliaire. Je me contente de renvoyer ici à quelques grands thèmes de la Constitution sur la liturgie.

La Constitution conciliaire confie au Conseil exécutif un programme d'élaboration des nouveaux livres, dans le but que la liturgie rende la participation des fidèles active, que la liturgie soit facile à comprendre, qu'elle fasse une place importante à la langue vulgaire, et — ce dernier point est à l'article 38 — qu'elle comporte des variations légitimes, une possibilité d'adaptation en sauvegardant l'unité substantielle du rite romain. Il y a deux manières de comprendre une telle formule. Ou bien on pourrait dire c'est l'une de ces formules dont nous autres, gens d'Eglise, avons le secret, qui reste dans un vague dont on ne peut rien tirer, une sorte d'aspersion d'eau bénite sur l'aspiration à la décentralisation. Et une autre manière de regarder cette formule, qui est à la fois pastorale et éprise du sens de la tradition. Au fond, cette formule exprime le désir d'une plus grande souplesse, d'une certaine variété mais aussi la volonté que cela ne nuise pas à l'unité. Le Conseil exécutif devra chercher, et de manière progressive et pragmatique, donc pastorale, à desserrer progressivement l'uniformité, en voyant chaque fois si l'unité ne s'en trouve pas atteinte; et plus nous serons fidèles, plus nous serons conformes à l'esprit de ces choses, et plus il ira de soi que l'unité devienne souple. En dehors de la liturgie, si nous avons tant soit peu de sens pastoral, nous n'agissons pas autrement. Nous ne décidons pas les choses *a priori*, nous les essayons progressivement.

La Constitution prévoit le rôle non seulement du Siège apostolique, mais, selon des processus qui ont été précisés, tant des assemblées épiscopales que des évêques. Elle dit que le prêtre n'a pas pour organiser la liturgie un rôle indépendant, et cela, l'ecclésiologie catholique depuis les Apôtres le dit aussi. Cependant ne peut-on se poser la question : Est-ce que la liturgie ne pourrait pas prévoir, dans certains domaines, des possibilités de choix pour les prêtres ? Je crois qu'il y a là, dans cette question que je pose à mes risques et périls, deux lignes théoriquement possibles de réalisation : l'une, dans certaines formules laissées au choix dans certains cas. On pourrait imaginer que dans un assez grand nombre de cas, au lieu d'avoir un seul texte,

une seule formule, une seule péricope, dans des cas précis où une variété est souhaitable, le pasteur puisse, d'une manière déterminée par l'autorité, opérer un choix. Et une autre manière serait dans la souplesse même des rubriques. Ici j'en donnerais deux exemples dans la liturgie de la concélébration à laquelle nous assisterons et participerons tout à l'heure, un exemple minuscule, mais, me semble-t-il, significatif, et un autre un peu plus important. Le minuscule est celui-ci : le rituel dit que « les concélébrants, lorsqu'ils seront à leur place de concélébrants, s'ils ont une prière à dire (par exemple une des prières du Canon) lèvent les mains comme pour les oraisons » comme nous avons l'habitude de le faire; et quand ils n'auront pas de prière à dire, la rubrique prévoit qu'« ils tiendront les mains de la manière qui leur convient le mieux ». C'est extraordinaire! Une autre particularité de cet Ordo c'est qu'il prévoit trois manières pour les concélébrants de communier au calice. La première, qui est indiquée comme la meilleure, c'est la communion à l'unique calice; la deuxième, qui a pour elle d'être depuis toujours celle du Souverain pontife, c'est la communion au chalumeau; et la troisième, c'est la communion par hostie trempée dans le calice, qui est la manière des Orientaux.

III. — VERS LA LITURGIE DE DEMAIN

Je prendrai successivement et rapidement la place de trois personnages. D'abord l'historien qui réfléchit sur ce qui se passe en ce moment. Ensuite, ceux d'entre nous qui sont plus anciens dans le sacerdoce. Enfin ceux qui n'ont pas attendu les réformes.

L'historien constate que c'est un bien grand changement, qui intervient après des siècles peut-être trop longs de fixité. Et l'historien constate qu'en dehors de l'Eglise catholique, ce changement s'appellerait une révolution. Pour les séminaristes, une révolution a beaucoup d'attraits; pour les historiens c'est un peu différent. En histoire, une révolution signifie généralement pas mal de destructions et beaucoup de morts; c'est-à-dire des gens qui ne survivent pas à la révolution. Mais, grâce à Dieu, l'Eglise catholique a des ressources de continuité dont je parlerai tout à l'heure, et ces ressources ont des noms dans l'Evangile. Il reste qu'il y a des désordres, mais, semble-t-il à l'historien, il n'y en a

pas plus qu'on pourrait en prévoir. Mais attention aux morts.

Ce changement liturgique intervient dans un monde en évolution profonde de civilisation. En outre, dans notre pays (je crois que le problème est assez différent de ce qui peut valoir pour d'autres pays que la France) nos frères prêtres prennent une conscience suraiguë qu'ils sont dans un monde déchristianisé : nous avons à vivre la liturgie au milieu d'un monde non chrétien. Cette double découverte d'un changement de civilisation et d'un monde non chrétien entraîne que pour certains d'entre nous, et plus encore pour ceux qui viendront après nous, les valeurs de tradition, en tant que profanes, en tant que culturelles, sont nulles. C'est-à-dire que dans notre vie liturgique, la tradition, non pas au sens des hommes, mais au sens de saint Paul, c'est-à-dire la continuité vivante, qui vaut aussi pour notre liturgie, au lieu d'être appuyée comme elle l'a été depuis des siècles par les traditions des hommes, devra être vécue sans cet appui-là. Il ne s'agira plus de dire que l'Eglise a une tradition supérieure à la tradition des hommes; il faudra dire : « Les hommes n'ont peut-être pas de tradition, mais l'Eglise a la sienne, et cette tradition n'est rien d'autre que la continuité vivante qui va de Jésus-Christ et ses Apôtres jusqu'à nous et jusqu'à son Retour. » Cette tradition exclut qu'à chaque siècle la liturgie recommence à partir de zéro : ce serait contraire à la nature même de l'Eglise. Au contraire il est conforme à la nature de l'Eglise qu'on ne confonde pas la tradition en tant que telle avec une multitude d'infiltrations ou d'agglutinations des traditions des hommes. Il faut dans ce monde, tel qu'il est, tel que Dieu nous l'a donné à habiter, à aimer, à évangéliser, que nous soyons capables de vivre cette tradition vivante, de ramener les hommes aux sources bibliques, d'avoir une liturgie qui soit vivante d'aujourd'hui et où la tradition profonde, authentique soit honorée.

Devant la réforme, les prêtres et les paroissiens peuvent se répartir en deux catégories, ou plus exactement se situer entre deux extrêmes. Ceux qui, par le caractère de leur assemblée ou leur âge, ne désirent pas la réforme; ceux qui n'ont pas attendu la Constitution pour considérer la réforme comme urgente. Certainement nous sommes tous quelque part entre ces deux extrêmes. Remarquons donc ceci. Comme il s'agit là de sujets délicats, qui font naître facilement la dispute, on aime généralement à en parler avec ceux avec lesquels on est plutôt d'accord; de sorte

qu'on reste un peu entre soi. Or sachons que ceux qui sont dans l'autre catégorie que la nôtre sont en toute hypothèse beaucoup plus nombreux que nous ne le croyons.

Maintenant, si vous le permettez, c'est le vieux prêtre qui parle. Alors j'ai une plainte à formuler. On m'a appris, quand j'étais jeune prêtre, la fidélité; et je voudrais que mes jeunes confrères m'aident à comprendre, m'aident à honorer et non pas à rejeter la valeur de ma fidélité. Et ce que je voudrais qu'on m'aide à comprendre, par la sympathie et non pas par le mépris, c'est que finalement, quand on y réfléchit, c'est ma fidélité qui a rendu possible ce qui se passe aujourd'hui. Si les prêtres depuis des générations n'avaient pas été fidèles à transmettre ce qu'ils ne comprenaient pas bien, ce qu'on ne leur avait pas appris à comprendre, il n'y aurait pas aujourd'hui de renouveau liturgique. Si renouveau il y a, c'est parce que les anciens ont été fidèles; mais, ils ont été fidèles jusqu'ici pour maintenant entrer dans le renouveau. Les prêtres anciens me disent qu'ils ont besoin d'être aidés, compris; et souvent on veut leur faire réaliser des choses qui sont trop difficiles à mettre en route. Ils ont besoin de sympathie plutôt que de critiques, voire d'un peu de mépris de la part des plus jeunes. Les prêtres anciens disent aussi : faites bien attention aux fidèles. Il y en a beaucoup qui sont comme nous; ils ont droit de ne pas être maltraités par leur pasteur. Il faut faire comprendre par la sympathie, par la communion dans la charité que le changement de la liturgie est une bonne chose, pour qu'ils l'aiment à leur tour.

Je prends le troisième rôle : ceux qui n'ont pas attendu. Supposons que je sois un prêtre en situation missionnaire qui a pris des « initiatives », comme on dit. Alors, en premier lieu, je proteste que si je suis coupable, j'ai droit de réclamer aussi contre les négligences de l'autre bord. Il faut être juste. Si on m'accuse de faire quelque chose, moi je réclame contre ceux qui ne font rien du tout d'aucune façon. Deuxièmement (je me donne le meilleur rôle) je déclare qu'en conscience ce que j'ai fait, je ne l'ai pas fait par adolescence. Il se peut que certains confrères aient pris des initiatives liturgiques parce qu'ils ont l'esprit un peu adolescent; moi pas. Il faut comprendre, il faut se mettre à ma place : dans la liturgie nouvelle, les objets, les réalités liturgiques en cause ont de la valeur. Il était très simple d'obéir aux règles quand il n'y avait que les règles et que les objets n'avaient aucune importance. Maintenant le problème est plus profond. Ensuite (je me donne toujours

un bon rôle et j'essaye de me justifier), je déclare que je suis prêt à obéir si mon évêque me le demande et que je ne fais pas la théorie de ma désobéissance, je ne dis pas que les règles n'existent pas, mais que j'ai été conduit, que je suis conduit par l'urgence des besoins de mon peuple. Alors je supplie nos évêques si vraiment ils ne sont pas d'accord de le dire de façon nette; et je supplie même les confrères, s'ils trouvent que je suis sur des voies qui ne conduisent nulle part, de me le dire aussi, parce que nous savons tous qu'à un moment donné il va y avoir la réforme accomplie; que les choses que peut-être à tort j'ai anticipées il faudra qu'elles se mettent en ordre, et qu'à ce moment-là ceux qui auraient pris l'habitude — non pas par urgence mais par esprit d'indépendance, au mauvais sens du mot — de fabriquer leur liturgie, ceux-là risqueraient d'être parmi les morts dont on parle dans les révolutions. Alors, il nous faut être fidèles; si nos évêques nous disent « non », eh bien c'est « non » : c'est ceux qui sont responsables devant le Seigneur.



L'historien parlait tout à l'heure des ressources de continuité de l'Eglise catholique. Ces ressources s'appellent premièrement : *vouloir profond de communion*, deuxièmement : *loyauté intérieure*. Nous savons bien qu'à nos initiatives il peut se mêler toutes sortes de choses qui ne sont pas la loyauté intérieure à l'Eglise. Nous savons bien que la diversité liturgique d'une paroisse à une autre, d'un prêtre à un autre, ce n'est pas la diversité des situations et des exigences pastorales qui l'explique, c'est la diversité de nos tempéraments, qui ont besoin d'être convertis.

Une troisième ressource pourrait s'exprimer par cette formule : *fidélité aux rubriques, dans un esprit nouveau et décontracté*. Au cours du siècle dernier, les rubricistes de chez nous, pas d'ailleurs, pas des autres pays, ont développé une manière d'interpréter les rubriques qui tuaient toutes les coutumes qui les déclaraient d'avance nulles en liturgie. Il nous faut être réellement très fidèles aux rubriques; non selon la fidélité du logicien que nous sommes tous, mais selon une fidélité vivante, intérieure, un peu plus pragmatique que la nôtre, dans l'esprit de la constitution conciliaire et d'une authentique fidélité.